

**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE C.G.T
DES SERVICES PUBLICS DE CHARENTE-MARITIME**

Cyrille THOMAS - Animateur principal
CSD CGT 17 – 14 rue de la Garenne - 17700 SURGÈRES
Tél : 07.81.51.93.52
Courriel : coordination@csd17-cgt.fr

Surgères, le mardi 18 février 2025

Monsieur le Préfet
Préfecture
38 Rue Réaumur
17017 LA ROCHELLE cedex 01

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h
pour les journées du samedi 1^{er} mars 2025 au lundi 31 mars 2025**

Monsieur le Préfet,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale du département de Charente-Maritime de 0h à 24h pour les périodes suivantes :

Du samedi 1^{er} mars 2025 au lundi 31 mars 2025

Depuis de trop nombreuses années la Fonction Publique Territoriale, ses missions et ses personnels sont mis en difficulté par des décennies de politiques libérales. Depuis de nombreuses années, ce sont les politiques d'austérité qui prévalent dans la Fonction Publique Territoriale.

Aujourd'hui, ces visions régressives atteignent leur paroxysme :

Les agent-es des collectivités territoriales et des établissements publics n'ont pas à endosser les responsabilités des politiques budgétaires déviantes et coupables des précédents gouvernements.

Le « fonctionnaire bashing », ça suffit ! La cure d'austérité sur le dos de celles et ceux qui travaillent chaque jour pour l'intérêt général doit cesser.

Nous revendiquons :

- **L'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros**, car les agents territoriaux ne doivent pas être la variable d'ajustement des projets de lois de finances,
- **Des moyens humains** à la HAUTEUR d'un service public de qualité, par des créations de poste et la **titularisation** des agent.es contractuel.les,
- **Des moyens budgétaires** à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires :
- **L'abrogation** de la réforme des retraites
- **L'égalité** salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- **L'abandon** de tout projet de casse des services publics.
- **L'abandon définitif** du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- **L'abandon** de la diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agents publics quand elles ou ils sont malades ;

- **L'abrogation de la loi** portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et la pérennisation de la CNRACL ;
- **L'égalité salariale femmes-hommes**, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- **L'abrogation de la loi** dite de transformation de la Fonction publique ;
- **Le rejet** de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- **L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales** et l'amnistie pour les syndicalistes ;

Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;

- **Le maintien, l'amélioration, le renforcement** de l'ensemble de nos services publics ;
- **La suspension immédiate** de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;
- **Le recrutement sous statut**, afin d'améliorer les conditions de travail ;

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la **Coordination Syndicale Départementale** de Charente-Maritime CGT, sous couvert de la Fédération CGT des Services Publics, dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes :

1^{er} février 2025, 2 février 2025, 3 février 2025, 4 février 2025, 5 février 2025, 6 février 2025, 7 février 2025, 8 février 2025, 9 février 2025, 10 février 2025, 11 février 2025, 12 février 2025, 13 février 2025, 14 février 2025, 15 février 2025, 16 février 2025, 17 février 2025, 18 février 2025, 19 février 2025, 20 février 2025, 21 février 2025, 22 février 2025, 23 février 2025, 24 février 2025, 25 février 2025, 26 février 2025, 27 février 2025, 28 février 2025, 29 février 2025, 30 février 2025 et 31 février 2025

- Pour permettre à l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) de faire entendre leur voix,
- Pour couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme au national.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CSD CGT 17
L'Animateur Principal
Cyrille THOMAS



La Fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements, centre d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers), préfectures, secteurs publics et privés du logement social, secteurs privés des eaux et de la thanatologie (pompes funèbres)